



ARRETE DU MAIRE
N° 102-2022

**Portant réglementation temporaire de circulation
17 chemin de la Croix Blanche, en agglomération.**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 2 septembre 2022 de M. Laurent GROSPELLIER, représentant l'entreprise STPML domiciliée 50 avenue M. Mérieux – 69280 SAINTE CONSORCE, pour des travaux de raccordement AEP au 17bis et 17ter rue du Perron,

Vu l'état des lieux,

Vu les arrêtés portant permission de voirie de la COPAMO n°22-157 en date du et 5 juillet 2022 et n°22-195 en date du 05/09/2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite et la circulation se fera en alternat manuel, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du 5 au 9 septembre 2022 (2 jours de travaux dans la période).
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Laurent GROSPELLIER, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. Laurent GROSPELLIER

Fait à Soucieu en Jarrest, le
Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 05 SEP. 2022